COMITE SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2025 à 14 H 30
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Nombre de membres Titulaires : 18

Nombre de Délégués titulaires en Exercice: 18

Nombre de Délégués Présents à l'ouverture de la Séance : 14
Nombre de votants : 14

Convoqué le 14/10/2025
Affiché le 23/10/2025

SEANCE DU :
LUNDI VINGT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ

ETAIENT PRESENTS :

M. Guy SAILLARD, Président
MM. Pierre-Rémy BELPERRON, Jean-Pascal FICHERE, Serge BERREZ, Vice-Présidents
Mmes Valérie OVISTE-BRENOT et Christine GENAUDET, MM. Alain MOUILLOT, Bernard ROBELIN, Christian LAGALICE, Francis LESEUR, Christian CAMELIN, Jacky REVERCHON, Emile BEZIN, et Jean-Yves BUCHOT– membres titulaires

EXCUSES :

M. Alain BERNARD, Vice-président,
MM. Antony BOURCET, Jean THERY et Jean-François GAILLARD - Membres titulaires

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :
Mme Agnès SPECQ, Directrice du SICTOM de Lons le Saunier
M. Paul-Henri DELAMOUR, Mme Sandra MERCIER - SYDOM

Lors de la séance du 20 octobre 2025, le Comité syndical du SYDOM, a :

- DESIGNE M. Pierre-Rémy BELPERRON, secrétaire de séance,

- APPROUVE le compte-rendu du Comité syndical du 16 juin 2025,

- FIXE les tarifs de traitement suivants pour l'exercice 2026 :

. Déchets souillés : 155 €/tonne
(NB : dont TGAP légale, à performance énergétique équivalente)

. Déchets recyclables : 38,50 € tarif unique,
modalités financière à définir au-delà d'un certain % de refus

. Cotisation : de 3,50 € / habitant

. Stockage SYDOM et adhérents : 110 €/t + TGAP légale

. Mâchefers SYDOM : 30 €/tonne

.DIB : 150 €/t + TGAP légale + 5 € de Sur-TGAP + 5 €/apport

Tarif de tri des déchets recyclables des collectivités voisines (hors convention technique) :

- « Mélange » : 215 €/t pour l'année
- « Corps creux » : 230 €/t pour l'année
- « Sur-tri du papier » : 33 € pour l'année
- Autres flux : à déterminer au cas par cas
- Mise en balle matériaux : facturé au tarif d'exploitation du Centre de Tri
- Traitement des « refus de tri » :

. Stockage au CSJ : 110 €/t + TGAP légale + 5 € de Sur-TGAP

. Valorisation énergétique au CDTOM : 55 €/t + TGAP légale

. Transport des refus du CDTOM au CSJ : 15.00 €/t

- Accès à l'UVE :

Incinération d'emballages de médicaments, stupéfiants, contrefaçons, scellés, cigarettes, cannabis, archives ou autres déchets non dangereux (Onyx, Douanes, Gendarmeries Nationales, Police…) : **155 € + TGAP légale**

- APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessous :

Grade	Cat. Hiérar-chiques	Poste sur lequel l'agent est nommée	Tableau des effectifs	Pourvus	Quotité de temps de travail sur lequel l'emploi est créé
	Filière administrative				
Directeur Général des Services de 20 000 à 40 000	A	Directeur de l'établissement (emploi détachement) -	1	1	35h

habitants (emploi fonctionnel)					
Ingénieur	A	Directeur	1	1	35 h
Attaché principal	A	Responsable Finances Prospective –	1	1	35 h
Tous les grades d'attaché ou tous les grades de rédacteur	A/B	Responsable des Pôles Juridique, des marchés, Instances et Ressources humaines	1	En cours de recrutement	35 h
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	Secrétaire	1	1	35h
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	Secrétaire comptable	1	1	35h
	Filière technique				
Ingénieur	A	Pole technique	1	En cours de recrutement	35 h
Ingénieur	A	Pole Prévention Communication	1	1	35h
Ingénieur	A	Responsable ICPE/HSE - Centre de stockage	1	En cours de recrutement	35h
Technicien territorial	B	Support technique	1	1	35h
Technicien territorial	B	Agent d'exploitation	1	1	35h
Agent de maitrise principal	C	Agent d'exploitation	1	1	35h
Adjoint technique	C	Agent d'exploitation	1	1	35 h
	Filière Animation				
Animateur	B	Chargé de mission pour la réduction des déchets et la valorisation organique	1	1	35h
Animateur territorial	B	Responsable du pôle Com/prévention (en détachement)	1	1	35h
Animateur territorial	B	Animateur	1	1	35h
Adjoint d'animation	C	Animateur graphiste	1	1	35 h
Animateur territorial	B	Animateur	1	1	35 h

- MAINTENU ouvert les postes définis ci-dessus,

- DECIDE de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté pour financer les travaux de défense incendie, dont les caractéristiques sont les suivantes :

* Objet du contrat de prêt : financer les travaux de défense incendie
* Montant du contrat de prêt : 2 000 000,00 EUR
* Durée du contrat de prêt : 15 ans
* Taux fixe : 3.360 %
* Montant total des Intérêts : 512 400.00 €
* Montant de l'échéance (si taux fixe) : 1ère échéance : 50 133.33 €
Dernière échéance : 33 613.53 €
* Mode d'amortissement : avec amortissement fixe du capital
* Montant des frais de dossier : 0 €
* Périodicité retenue : trimestrielle

- AUTORISE le Président à signer le contrat d'emprunt de 2 000 000 € et à signer tous documents relatifs à ce dossier,

- ADHERE à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,

- AUTORISE le Président à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,

- DESIGNE auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

- APPROUVE la convention de partenariat avec ENEDIS sur la transition écologique,

- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec ENEDIS,

- APPROUVE la convention d'exploitation des stations de transfert de Morbier (La Savine) et de Saint-Claude (Plan d'Acier), désormais alignée sur le modèle commun du SYDOM du Jura ;

- AUTORISE le Président du SYDOM à signer ladite convention ainsi que tout avenant nécessaire à sa mise en œuvre ;

- AUTORISE le remboursement au SICTOM du Haut Jura des travaux réalisés sur la station du Plan d'Acier pour un montant de 23 360.32 € ;

- APPROUVE l'avenant n°15 avec JURALIA,

- AUTORISE le Président du SYDOM à signer l'avenant n°15 et à valider les modalités de régularisation des travaux,

- AUTORISE le Président du SYDOM à signer l'avenant n°15 et à valider les modalités des nouvelles prestations d'exploitation-maintenance,

- MODIFIE l'article 4 de la convention RCU tri partite entre la Ville de Lons le Saunier, SOCCRAM et SYDOM du Jura,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 de la convention tri partite,

- AJOURNE la convention avec ECOSYSTEM pour la reprise des piles et batteries,

- APPROUVE la convention-type relative à prise en charge des déchets de Petits Appareils Extincteurs intitulée « Convention-type Collectivités Territoriales en application des articles R.541-104 et R.541-105 du code de l'environnement - Collecte Séparée et Enlèvement de petits appareils extincteurs (PAE) » dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,

- AUTORISE le Président à signer avec ECOPAE ladite convention-type,

- DECIDE de ne pas renouveler le contrat avec MINERIS le 31/03/2027,

- DECIDE la prise en charge de la collecte du verre par les adhérents, avec leurs propres moyens, ou en passant un marché de collecte avec un prestataire de leur choix.

- DECIDE de maintenir l'état de financement du service actuel.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYDOM du Jura,

Guy SAILLARD